

VIVRE EN HARMONIE AUX DDM

3^e, 4^e, 5^e et 6^e années

Année scolaire 2018-2019

Voici quelques règles de vie que tu adopteras pour le bien de tous.
Avec un peu d'attention et d'habitude, ces principes te seront vite familiers et te permettront de réaliser un travail scolaire de qualité.

Le respect des personnes, jeunes et adultes

Dans tes paroles, tes actes, tes gestes,

Nous souhaitons que tu fasses preuve d'attention et d'écoute vis à vis des autres élèves et de tes aînés : professeurs, personnel, visiteurs, etc. Tu ne profères ni injure, ni moquerie.

L'école est le lieu idéal pour apprendre et développer une vie sociale harmonieuse. Ainsi, tu règles les éventuels conflits par le **dialogue** et, si cela s'avère nécessaire, tu demandes l'aide d'un adulte.

Lorsqu'un adulte est en conversation, tu ne l'interromps pas et tu respectes une distance minimale pour ne pas le gêner.

Aux abords de l'école

Nous souhaitons vivre en bonne harmonie avec les riverains de la rue Vergote. Dans ce but, nous te demandons de **sortir de l'école dans le calme** et de laisser libres les trottoirs, murets et entrées des immeubles voisins ainsi que l'entrée de l'Ecole du Bonheur.

Ne stationne pas sur le perron et **ne t'attarde pas dans la cour d'honneur** après tes cours. Si ta journée est terminée, ce n'est pas le cas pour tous les élèves dont le travail sera perturbé par des rassemblements trop bruyants.

Dans la station Georges Henri, tu éviteras les bousculades et les cris. Tu adopteras une attitude respectueuse vis-à-vis des autres usagers qui ne nuise ni à leur confort ni à la réputation de notre école.

Dans tous les cas, tu tiendras compte des remarques des adultes, qu'ils soient ou non tes professeurs.

Dans l'établissement

Tu te déplaces calmement. Tu ne coupes pas les rangs et tu en respectes le silence. Tu ne chiques pas et tu ne consommes pas de boissons énergisantes.

Là encore, tu tiens compte des remarques des adultes, qu'ils soient ou non tes professeurs.

Au début de chaque cours

Tu te lèves pour accueillir le professeur avec ton matériel prêt pour le cours. A la fin du cours, tu attends son signal (et non le signal musical) pour ranger tes affaires et te lever.

Respect du personnel d'entretien et de la cuisine

Grâce à leur travail de qualité, ces personnes employées par l'établissement participent chaque jour à ton bien-être. Elles ne sont en aucun cas à ton service. Leur métier ne consiste pas à compenser les négligences individuelles, mais à remettre en état les lieux salis **par un usage normal**. Lorsque tu quittes un local, aie soin de ne laisser aucune trace de ton passage.

Sens du groupe

Dans l'établissement et aux abords de celui-ci, tu restes discret dans l'expression de tes sentiments.

La politesse

Bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît, pardon, ...

Ces quelques mots rendent notre vie en communauté tellement plus agréable et, dits avec le sourire, c'est encore bien mieux.

Relation aux adultes

Tu fais preuve d'une attention particulière pour les adultes que tu côtoies dans l'établissement. Accepte leurs remarques, cède-leur la rampe d'escalier et le passage dans les couloirs. De même, si tu es un adepte du vélo, nous te demandons de placer celui-ci dans les emplacements prévus à cet effet, les grilles étant réservées aux vélos des professeurs.

L'idée centrale : être au bon endroit, au bon moment dans la bonne attitude

Lorsque tu arrives à l'école

Tu entres par la grande porte blanche du nouveau bâtiment (à droite de la cour d'honneur).

En 3^e et 4^e années : tu peux monter en classe à partir de 8h15 et au plus tard à 8h25. Avant cela, tu attends **dans la cour de récréation ou dans le patio**.

En 5^e et 6^e années : tu peux monter à l'étage dès ton arrivée. A 8h25, il t'est demandé d'entrer en classe et d'attendre le professeur dans le calme.

Lorsque tu es en retard

Avant de rejoindre ta classe, tu dois d'abord faire signer ton journal de classe par l'éducateur de ton degré. Un retard de plus d'1/4 d'heure doit être motivé, sans quoi il sera assimilé à un « brossage ». Trois retards non justifiés sur une période de quatre semaines entraînent une sanction. Au 3^e degré, l'élève sera susceptible de se voir refuser l'accès au cours.

En classe

L'école est un **lieu d'apprentissage reposant sur l'étude et le travail**. Chaque élève se doit d'adopter une attitude qui correspond à ce projet. Le manque d'application et tout comportement qui entrave le travail du groupe n'y ont évidemment pas leur place. Le professeur a le droit de donner son cours sans être interrompu de manière intempestive et les élèves ont le droit d'assister à des cours qui se déroulent dans une atmosphère sereine. Quand un professeur te fait une remarque, tu l'acceptes sans répondre (pas de « *oui, mais* »). Au besoin, tu iras trouver le professeur après le cours pour t'expliquer poliment avec lui.

Il ne convient pas de manger en classe, ni d'y boire, ni d'y mâcher du chewing-gum, ni de quitter sa place sans autorisation.

Par ailleurs, tu participes à **l'ordre de la classe**, en respectant la disposition des bancs, en accrochant ta veste et ton sac d'éducation physique au portemanteau, en déposant ton cartable derrière ta chaise pour dégager les allées entre les bancs, et en rangeant tes fardes et manuels aux endroits appropriés.

Durant les examens

En cas de tricherie suspectée ou effective (par exemple : bavardage), l'examen est susceptible d'être annulé et des sanctions adaptées seront prises. Des indications précises te seront fournies avant les sessions

Escaliers

Les élèves n'ont accès ni à l'escalier de bois, ni à l'escalier de carrelage.

Entre l'escalier du Patio et l'escalier de marbre, ils empruntent celui qui permet l'accès le plus direct vers leur local de destination.

La récréation de 11h

Les élèves 3^e et 4^e années descendent dans la cour ou dans le patio. Ils entament la remontée à 11h15 et s'assurent ainsi d'arriver à l'heure au cours.

Seuls les élèves de 5^e et 6^e sont autorisés à rester en classe. Si, exceptionnellement un élève du 2^e degré souhaite rester en classe pour travailler, il en demande l'autorisation à son éducateur uniquement.

Tu n'utilises l'ascenseur que lorsque tu es muni d'une autorisation spéciale donnée par ton éducateur.trice. Personne ne stationne dans le hall d'accueil : celui-ci est **uniquement un lieu de passage**. Dans les corridors, lorsque tu attends le début du cours, tu ne t'assieds ni par terre ni sur les marches d'escalier.

Tu emportes à la récréation les affaires dont tu auras besoin pour un cours qui ne se donne pas dans ta classe après la récréation.

Durant le temps de midi

- *Se restaurer :*

Les élèves sont autorisés à pique-niquer dans la partie supérieure du jardin. La partie haute du restaurant est réservée aux élèves de 3^e ainsi qu'aux 4^e, 5^e et 6^e qui prennent un repas chaud ou une salade. Le patio est, pendant le temps de midi, accessibles aux seuls élèves de 4^e, 5^e et 6^e années. Les élèves de 3^e seront autorisés à les rejoindre à partir de 13h30.

Pour d'évidentes raisons de propreté et d'hygiène, personne n'est autorisé à manger dans les couloirs.

En quittant le restaurant, les élèves débarrassent leur table et replacent leur chaise dans les glissières.

Si tu es en 5^e ou en 6^e, tu peux pique-niquer dans certaines classes. Faut-il préciser que nous demandons que celles-ci restent propres et adaptées à la poursuite des cours dès 14h ?

- *Activités :*

Les élèves ont accès à la bibliothèque ou à la salle informatique. Ils s'y présentent entre **13h30 et 13h35 et y restent jusqu'à 13h55.**

Lieu d'étude, de lecture et de réflexion, le silence y est de rigueur. Si tu ne respectes pas cette consigne, tu en seras exclu.

La bibliothèque est également accessible lors de la récréation de 11h00 ou à 15h40.

Tu peux également travailler au fond du restaurant de 13h30 à 13h55.

- *Carte de sortie :*

Les élèves de 3^e qui rentrent manger chez un parent habitant à proximité immédiate de l'école (et uniquement ceux-là) sont autorisés à quitter l'école à l'heure de midi. Les parents doivent faire la demande écrite d'une **carte de sortie** aux éducateurs en début d'année.

En 4^e, tu peux sortir à l'heure de midi avec l'autorisation de tes parents (mais pas à la récréation de 11h).

La carte de sortie peut t'être retirée au cas où tu ferais mauvais usage de cette liberté.

Les élèves de 5^e et 6^e peuvent sortir librement de l'école.

Les heures de fourche

Tu te rends **obligatoirement à la salle d'étude**, sauf les élèves de 5^e et 6^e qui peuvent solliciter des éducateurs l'ouverture d'un local où travailler en autonomie. Apprends à utiliser intelligemment les heures où tu n'as pas cours ! Prends l'habitude de prévoir une occupation « de réserve » (par exemple, le roman pour le cours de français).

En cas de licenciement, tu ne peux pas quitter l'établissement sans passer par le bureau des éducateurs pour faire signer ton journal de classe.

Durant les interours

Afin de maintenir le calme dans les corridors, si tu ne dois pas changer de classe, tu **dois impérativement rester dans ton local**.

Tu ne te penches pas aux fenêtres, tu évites tout déplacement inutile et tu veilles à parler calmement. Les interours ne sont pas les moments prévus pour remettre un document aux éducateurs. Si tu dois te rendre aux toilettes, tu en demandes l'autorisation au professeur du cours qui débute après l'interours (mais ce n'est normalement autorisé que lors de la 3^e heure de cours).

Il se peut qu'un professeur qui donne deux heures de cours d'affilée ne fasse pas d'interruption.

Lorsque tu es en retenue

Des manquements d'ordre disciplinaire sont sanctionnés par une retenue. Celle-ci se déroule le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30. Tu n'oublieras pas d'y apporter ton journal de classe signé par tes parents. Les élèves qui ne disposent pas d'une carte de sortie restent obligatoirement manger à l'école ce jour-là.

En cas d'exclusion des cours

L'exclusion du cours est une **sanction grave**. Si un professeur te demande de sortir de la classe, tu te rends sans délai au bureau des éducateurs de ton degré **muni de ton journal de classe**. En cas d'absence de ceux-ci, tu te rends à la salle d'étude (jamais à la bibliothèque) où tu fais parapher ton journal de classe par le professeur qui y assure la surveillance.

Ton matériel et tes documents

Documents administratifs et pédagogiques

Par respect pour tes éducateurs et leur travail, nous te demandons de remettre les talons-réponses des courriers adressés à tes parents **au plus tard** à la date mentionnée sur le talon.

Après une absence, tu remettras, **le jour de ton retour**, le motif écrit par tes parents ou le certificat médical aux éducateurs de ton niveau.

Après une absence, tu es responsable de ta mise en ordre (journal de classe, supports, circulaires etc.) ; tu peux bien sûr demander de l'aide pour récupérer les matières vues en ton absence, mais tu dois continuer à assumer les consignes collectives (une absence n'est pas à invoquer pour se soustraire aux demandes du professeur).

Bulletin

Prends l'habitude de le faire signer sans tarder par tes parents et remets-le au plus tard le mercredi qui suit à ton titulaire ou ton guide pédagogique.

Journal de classe

C'est un outil de travail à avoir toujours avec soi. Il doit être tenu avec le plus grand soin, de manière complète, même les jours où tu es absent(e). Ce document est essentiel pour l'obtention du diplôme de fin d'études et doit être remis à l'école, en fin d'année, soigneusement complété et sans annotation personnelle. Il est susceptible d'être vérifié à tout moment par ton titulaire ou ton guide pédagogique.

Le fait de ne pas être en possession de ton journal de classe lorsqu'un professeur souhaite y noter une remarque pour manquement disciplinaire peut justifier ton exclusion du cours.

Matériel pédagogique

Nous te conseillons vivement de marquer ton matériel scolaire (livres, cahiers, classeurs, fardes, tenue pour le cours d'EP, etc.).

Lorsque tu trouves un objet qui ne t'appartient pas, dis-toi que celui-ci a un propriétaire et dépose-le immédiatement à l'accueil ou chez les éducateurs.

Prendre ou garder un objet qui n'est pas à toi témoignerait de ton manque de respect pour la propriété d'autrui et pourrait être assimilé à un vol, ce qui est un grave délit.

Lorsque tu changes de local, que tu as cours d'éducation physique, prends avec toi le matériel nécessaire.

En cas d'oubli de matériel, de travail non fait, de retards dans la rentrée de documents administratifs, tu t'exposeras à des sanctions.

Téléphone portable, I Pod, tablettes, montres connectées etc.

Ce matériel doit être « **inaudible et invisible** » dès ton entrée dans l'école. Tu le ranges donc dans ta veste ou ton sac. En cas de non-respect de cette règle, ils sont confisqués et restitués à tes parents par la préfecture ou la direction. Leur usage est interdit dans l'enceinte de l'école.

Cette disposition peut être suspendue à certains moments par les adultes de l'école (utilisation pédagogique en classe, moments particuliers etc.) ; mais il est important que tu ne t'en dispenses pas toi-même, de ta propre autorité. En cas de doute, demande à un adulte l'autorisation nécessaire.

Par ailleurs, nous te rappelons que photographier, filmer un professeur ou un élève sans son consentement et transférer ces images sur le net sont des pratiques punies par la loi. Dans le cadre de notre établissement, elles seront sévèrement sanctionnées puisqu'elles sont une atteinte à la vie privée. En outre, l'apport ou la diffusion de tout document (y compris virtuel) contraire aux bonnes mœurs sont évidemment interdits.

Durant un examen ou un bilan, ces appareils sont assimilés à des aides à la fraude s'ils ne sont pas éteints et rangés dans le cartable ou déposés sur le bureau du professeur.

Enfin, tout bien de valeur ne nous semble pas avoir sa place en milieu scolaire et nous ne sommes en aucun cas responsables des vols dont ils font l'objet.

Le respect de l'environnement et du travail du personnel d'entretien

Jardin

Protégeons cet endroit de verdure que nous apprécions tous et **veillons** à le laisser propre ! Dans le but de respecter le travail des personnes qui nettoient notre école, nous te demandons de ne pas te rendre dans le jardin les jours de pluie.

Ne piétine pas la pelouse de la cour d'honneur. Ne t'appuie pas et ne t'assieds pas sur les grillages qui entourent les plantations.

Jeux de ballons

Afin de préserver les plantations du jardin, les jeux de ballons se font uniquement sur le terrain de sport (football) ou sur la cour (basket).

Ordre et nettoyage des classes

La propreté, nous en sommes tous responsables ! Un local propre et bien rangé permet à chacun d'être attentif aux cours, de travailler sans être distrait par des objets qui traînent ou tombent (papiers par terre, crayons,...); c'est pourquoi, les titulaires ou les éducateurs organisent par degré le nettoyage des classes avec la collaboration des élèves, en plus de celle du personnel d'entretien. Un tour de rôle est prévu : par respect pour les autres, ne manque pas le tien. A la fin de la journée, il t'est demandé de mettre chaque jour ta chaise sur ton banc pour faciliter le balayage et de ramasser tes papiers ainsi que ton matériel personnel.

D'autre part, chaque élève est responsable de son banc qu'il doit maintenir vierge de tout graffiti.

Tri des déchets, propreté des locaux.

Pour le respect de notre environnement, veille à jeter tes déchets dans les poubelles. Nous attirons ton attention sur le tri des déchets : des poubelles spéciales pour les papiers (bacs jaunes), les canettes et les berlingots (bacs bleus) sont placées à différents endroits de l'école et dans les classes. Dans un **souci écologique**, merci de les utiliser correctement.

Les bâtiments, le matériel scolaire, les terrains de sport, la bibliothèque, le jardin sont à ta disposition et tu es invité à les respecter. Si, dans le cas contraire, tu étais responsable de dégradations (y compris les graffitis) tu serais sanctionné par une collaboration personnelle obligatoire aux travaux de nettoyage et/ou de réparation et une participation aux frais occasionnés serait demandée à tes parents.

Une tenue vestimentaire sobre et correcte

Ta tenue vestimentaire

Sur ce plan-ci également nous souhaitons contribuer à ton « éducation à la liberté » en te faisant réfléchir à ce que tu choisis de communiquer par ton apparence vestimentaire.

Ta tenue sera sobre, correcte et propre, **adaptée à l'activité exercée** (le training, par exemple, est une tenue réservée aux activités sportives ; les bermudas colorés sont des tenues de vacances ; les vêtements de camouflage sont des tenues militaires etc.). Les piercings, couvre-chefs (à part les bonnets en hiver et dans la cour de récréation), vêtements déchirés, mini-jupes, shorts, tops et grands décolletés sont interdits. Les pantalons des garçons seront cintrés à la taille et leurs sous-vêtements ne seront pas apparents. Les épaules et le ventre seront couverts. Les leggings seront portés avec un vêtement au-dessus jusqu'à mi-cuisse. Ta coiffure restera « classique ». La coloration éventuelle des cheveux sera naturelle et ceux-ci seront propres et soignés. Les boucles d'oreilles pour les filles comme pour les garçons, le maquillage et le vernis à ongles sont autorisés tant qu'ils demeurent discrets.

Nous demandons aux élèves et à leurs parents d'accepter les remarques qui leur seraient faites à ce sujet. Si nous te demandons de respecter une certaine simplicité dans ta tenue, c'est parce qu'aux DDM, nous préférons l'être au paraître. Evite l'étalage de tenues ostentatoires, et préfère-leur des vêtements choisis qui, tout en étant sobres, sont le reflet de ta personnalité.

Ce document n'est sans doute pas complet. Quand tu te demandes si tu es autorisé à faire l'une ou l'autre chose et que tu ne trouves pas la réponse dans ce document, pose d'abord la question à un adulte avant d'agir.

Bonne année scolaire.

L'équipe éducative

Envie d'en savoir plus sur la vie aux DDM ?

Consulte le site de notre école : www.ddm-vergote.be
la plateforme smartschool : ddm-vergote.smartschool.be
ou bien la page de son compte Twitter @DdmVergote